



FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Pour toute demande particulière, merci de prendre directement contact avec le service Enfance (situé à l'hôtel de Ville – bâtiment Jean Vilar) : au 01.69.80.29.01 ou via la messagerie du Portail famille
([Transmission de tout document en format PDF](#))

RESTAURATION SCOLAIRE (cantine)

- **Horaires** : 11h45 à 13h45

- **Inscription** :

L'inscription se fait le jour même selon les modalités suivantes :

- **En maternelle** : inscription sur une liste affichée devant la classe ou information transmise à l'équipe d'animateurs de l'accueil périscolaire du matin.
- **En élémentaire** : lors de l'appel réalisé dans les classes, l'enfant indique s'il reste à la cantine
- **Fonctionnement** : Service à table ou en self-service et temps d'animation encadré par l'équipe d'animateurs ou d'ATSEM.
- **Autres informations** :
 - Un plat de substitution est proposé lorsque du porc est prévu au menu. Merci de cocher la case correspondante si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie (dans la fiche sanitaire remise à la rentrée scolaire)
 - Service facturé à la présence en fonction du quotient familial (le calcul du quotient s'effectue entre la mi-août et la mi-octobre)

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

- **Horaires** :

Accueil du matin : 7h30 à 8h20 - Accueil du soir : 16h30 à 18h30

- **Inscription** : sur la fiche sanitaire remise à la rentrée scolaire : merci de préciser l'heure auquel l'enfant sera récupéré par un responsable légal afin de pouvoir le préparer pour aller au portail.

L'inscription se fait le jour même selon les modalités suivantes :

- **En maternelle** : inscription sur une liste affichée devant la classe ou information transmise à l'équipe d'animateurs de l'accueil périscolaire du matin.
- **En élémentaire** : lors de l'appel réalisé dans les classes, l'enfant indique s'il reste à l'accueil du soir.
- **Fonctionnement** : Temps d'accueil de loisirs encadré par une équipe d'animation et organisé dans chaque groupe scolaire. Des pôles d'activités et des jeux libres sont proposés chaque matin et chaque soir aux enfants.

Dans le cadre du Plan Vigipirate, vous pouvez déposer votre enfant aux horaires suivants :

Le matin : en continu de **7h30 à 8h00**

Le soir : vous pouvez récupérer votre enfant au portail à **17h - 17h30 ou 18h, puis accueil en continu de 18h à 18h30**

- **Autres informations** :

- Une pièce d'identité pourra être demandée à toute personne venant récupérer un enfant.
- Service facturé à la ½ heure de présence de l'enfant. Des retards répétés ou importants entraîneront potentiellement une exclusion temporaire ou définitive du service.

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

- **Horaires :**

- En période scolaire : le mercredi de 7h30 à 18h30
- En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

- **Inscription :** 3 formules d'inscription sont proposées :

Journée complète (accueil de 7h30 à 18h30), matinée avec repas (accueil de 7h30 à 13h30) et après-midi sans repas (accueil de 13h30 à 18h30).

- **Mercredis :**

Aucune réservation n'est demandée, sauf pour un accueil en après-midi uniquement. Dans ce cas-là, il faut contacter l'accueil de loisirs à 9 h pour informer de la venue de l'enfant.

LIEU DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	ECOLE MATERNELLE DE L'ENFANT	ECOLE ELEMENTAIRE DE L'ENFANT
Accueil de loisirs Blaise Pascal	Maternelle Blaise Pascal	Elémentaire Blaise Pascal et Lamartine
Accueil de loisirs Descartes	Maternelles Descartes et Lamartine	X
Accueil de loisirs Pablo Picasso	Maternelle Pablo Picasso	Elémentaire Pablo Picasso
Accueil de loisirs Parc de Lormoy	Maternelles Parc de Lormoy et Jules Ferry	X
Accueil de loisirs Jules Verne	Maternelle Jules Verne	Elémentaire Jules Verne
Accueil de loisirs La Canardière	X	Elémentaires Descartes, Parc de Lormoy et Jules Ferry

- **Vacances scolaires :**

Une réservation doit obligatoirement être effectuée pour chaque période de vacances dans les délais impartis pour être prise en compte. Les périodes d'inscription, d'une durée de 4 semaines, débutent dès la fin des vacances précédentes. Les informations sont affichées dans les écoles, accueils de loisirs, accueils mairie et consultables sur le site de la Ville et sur le Portail Famille.

Les réservations s'effectuent par le biais du Portail Famille, en vous connectant sur le site de la ville (www.saintmichelsurorge.fr). Nous vous invitons à consulter le document « premier pas mon portail famille » à télécharger sur la page d'accueil du Portail Famille, afin de vous apporter toutes précisions pour la création de votre espace personnel. Vous aurez la possibilité de renseigner le planning de réservation de votre enfant afin de réserver vos prochaines vacances scolaires. **A l'issue de cette réservation, un email récapitulatif des réservations effectuées vous est transmis sur votre email personnel. Pensez à bien valider votre pré-réservation.**

Si vous n'avez pas d'accès internet pour accéder au Portail famille, une fiche de réservation est disponible à l'accueil Jean Vilar (Hôtel de Ville) au cours de la période d'inscription.

- **Fonctionnement :** Temps d'accueil de loisirs encadré par une équipe d'animation. Des projets avec des activités variées ainsi que des sorties sont proposés aux enfants.

En fonction de la période de vacances, de l'école de rattachement et de l'âge, les enfants sont accueillis sur des sites spécifiques (Parc de Lormoy, Descartes, Balise Pascal ou Canardière).

- **Autres informations :**

- Un service de transport par navette est proposé aux familles n'étant pas véhiculées pour acheminer leurs enfants jusqu'à l'accueil de loisirs de la Canardière pour les mercredis et les vacances scolaires. L'accueil pour cette navette se fait à 7h30 et 8h00 à l'école René Descartes (côté élémentaire) et le retour s'effectue à partir de 17h00 (ouverture portail à 17h10 et 17h25). Après 17h30, il n'y a plus d'accueil élémentaire à l'école René Descartes.
- La présence à l'accueil de loisirs est facturée en fonction de la formule choisie et du quotient familial. **Tous les jours réservés sont dus pour la période concernée sauf justificatif d'absence (voir règlement).**

Pour rappel, le règlement des accueils péri et extrascolaires est à votre disposition sur le Portail Famille, dans chaque accueil de loisirs et sur demande auprès des équipes d'animation et/ou du service Enfance au : 01 69 80 29 01 ou via la messagerie du Portail famille